



PROJET DE RÉSOLUTIONS SOUMISES AUX VOTES DES ADHÉRENT·E·S

Assemblée générale ordinaire du 14 juin 2022

Résolution n°1 : Rapport d'activités

- L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO), après avoir pris connaissance du rapport d'activités 2021, l'approuve.
-

Résolution n°2 : Rapport financier

- L'AGO après avoir pris connaissance du rapport financier 2021 l'approuve.
-

Résolution n°3 : Comptes annuels

- L'AGO, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels 2021.
-

Résolution n°4 : Conventions réglementées

- L'AGO, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, approuve lesdites conventions.
-

Résolution n°5 : Affectation du résultat

- L'AGO approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2021 de 24 577,58 € en report à nouveau.
-

Résolution n°6 : Affectation du report à nouveau antérieur

- L'AGO approuve que le report à nouveau de l'exercice 2020 de 8 865,82 € soit affecté en réserves.



Résolution n°7 : Election du conseil d'administration

Collège 2 : Entreprises de l'ESS
3 sièges à pourvoir – 2 candidats

➤ **Coopérative funéraire de Nantes** - Sabine LE GONIDEC

➤ **Agence TACT** - Thomas MUSELIER

Collège 3 : Réseaux et accompagnateurs de l'ESS
2 sièges à pourvoir – 2 candidats

➤ **L'Ouvre-Boites 44** - Elise BELARD

➤ **Coorace Pays de la Loire** - Gilles PICHAVANT
